

Paris, le 4 mai 2000

COMMUNIQUE

Le Comité Central d'Entreprise de la Banque de France est convoqué le 15/05/2000, en séance extraordinaire, sur un ordre du jour qui comporte les deux points suivants :

- information et consultation sur le projet de réorganisation de la Fabrication des Billets et d'évolution des activités de la délégation de la Caisse Générale à Chamalières.
- information et consultation sur les mesures sociales d'accompagnement de ce projet.

Cette convocation est l'aboutissement d'un processus de réflexion engagé depuis plusieurs mois sur les mesures à mettre en œuvre au terme du Plan de redressement en cours (1996-2000) ; elle fait suite à deux étapes intermédiaires qui ont eu lieu :

- le 17 février 2000 : le Directeur Général de la Fabrication des Billets adressait au Gouvernement de la Banque et aux organisations syndicales ses propositions d'action pour la période 2001-2005,
- le 2 mars 2000 : le sous-gouverneur Jean-Paul REDOUIN présidait une commission mixte permanente au cours de laquelle les représentants du personnel ont fait part de leurs réactions sur ces propositions.

Le projet qui vient d'être adressé aux membres du CCE est articulé en 3 parties :

La première partie est consacrée à la réorganisation de la Fabrication des Billets. Après avoir fait le constat des progrès accomplis depuis le lancement du Plan en cours et décrit l'évolution prévisible du paysage fiduciaire européen au cours des années à venir, le rapport conclut à la nécessité d'un deuxième Plan (2001-2005) pour assurer un avenir au secteur industriel de la Banque de France dans l'environnement fortement concurrentiel auquel il va désormais se trouver confronté.

Pour atteindre cet objectif, il prévoit :

- la consolidation des acquis obtenus grâce aux efforts déployés ces 5 dernières années.
- · la poursuite d'une démarche de progrès permanente,
- le renforcement des atouts existants (secteur de Recherche et Développement étoffé, marchés hors zone euro notamment),
- l'accroissement de la productivité par agent en agissant à la fois sur les volumes produits et le niveau des effectifs.
- La deuxième partie traite de l'évolution de certaines missions de la délégation de la Caisse Générale à Chamalières, dont l'activité devrait baisser après le retrait de la circulation des coupures libellées en francs.
- Enfin, la troisième partie expose le dispositif d'accompagnement social proposé en regard des 485 suppressions d'emplois (420 à la Fabrication des Billets et 65 à la délégation de la Caisse Générale) qu'implique le projet sur la période 01/01/2001 – 31/12/2005.

Ce dispositif s'inscrit, au niveau des principes, dans la continuité de celui qui a été adopté pour le Plan de redressement 1996-2000 :

- le respect de la garantie de l'emploi pour le personnel statutaire,
- · la priorité donnée au volontariat,
- l'extension du bénéfice des mesures sociales à l'ensemble du personnel statutaire et du cadre latéral en activité sur les deux sites de la Fabrication des Billets.

Les mesures sociales envisagées sont :

- · le départ anticipé à la retraite,
- · la préretraite,
- le travail à mi-temps de longue durée,
- · le départ pour projet personnel,
- · les reclassements internes.

Le projet lui-même ainsi que le dispositif d'accompagnement social seront définitivement arrêtés à l'issue de la procédure de consultation des représentants du personnel.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Service de Presse Tél. 01 42 92 44 30